

DELIBERATION n°52/2022**OBJET : BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	17
Excusés :	10
Pouvoirs :	6
Votants :	23

SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 6 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjointes,
Mesdames, Messieurs, Colette ZALMA, Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Caroline RICORD, Nadège ISOARDO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ, Bruno DEPOORTERE, Emilie GAGLILOLO, Chantal NIOT, Marc MONIER.

PROCURATIONS : Martine LIPUMA qui a donné pouvoir à Christine VAUTRIN, Pierre BRANCATO qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Jeannot MANCINI qui a donné pouvoir à Eric ROMAN, Jean-Marie ROUAN qui a donné pouvoir à Joëlle BOUHELIER, Patrick LECLERCQ qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Chantal NIOT qui a donné pouvoir à Olivia LEVINGSTON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

Monsieur Christian GORACCI, Premier Adjoint aux Finances, Rapporteur, expose au Conseil Municipal, dans le cadre de l'ajustement du budget primitif 2022, les modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Libellé	DÉPENSES		RECETTES	
			+	-	+	-
73	73123	Taxe communale au droit de mutation			50 000.00	
74	744	FCTVA			18 000.00	
68	6866	Dotations aux dépréciations éléments financiers		100 000.00		
11	611	Prestation de services	100 000.00			
12	64118	Autres indemnités	50 000.00			
65	65888	Autres charges	20 000.00			
66	66112	Intérêts rattachements ICNE	8 000.00			
014	7392221	Atténuation de produits		10 000.00		
		TOTAUX	178 000.00	110 000.00	68 000.00	

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le



ID : 006-210600383-20221206-52_12_2022-DE

INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Libellé	DÉPENSES		RECETTES	
			+	-	+	-
21	2188	Autres immobilisations corporelles	170 000.00			
10	10226	Taxe d'aménagement			70 000.00	
23	2313	Constructions		100 000.00		
		TOTAUX	170 000.00	100 000.00	70 000.00	

Le Conseil Municipal, l'exposé du Premier Adjoint aux Finances, Rapporteur entendu et après en avoir délibéré :

ADOpte la décision modificative présentée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le - 8 DEC. 2022
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le - 8 DEC. 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE